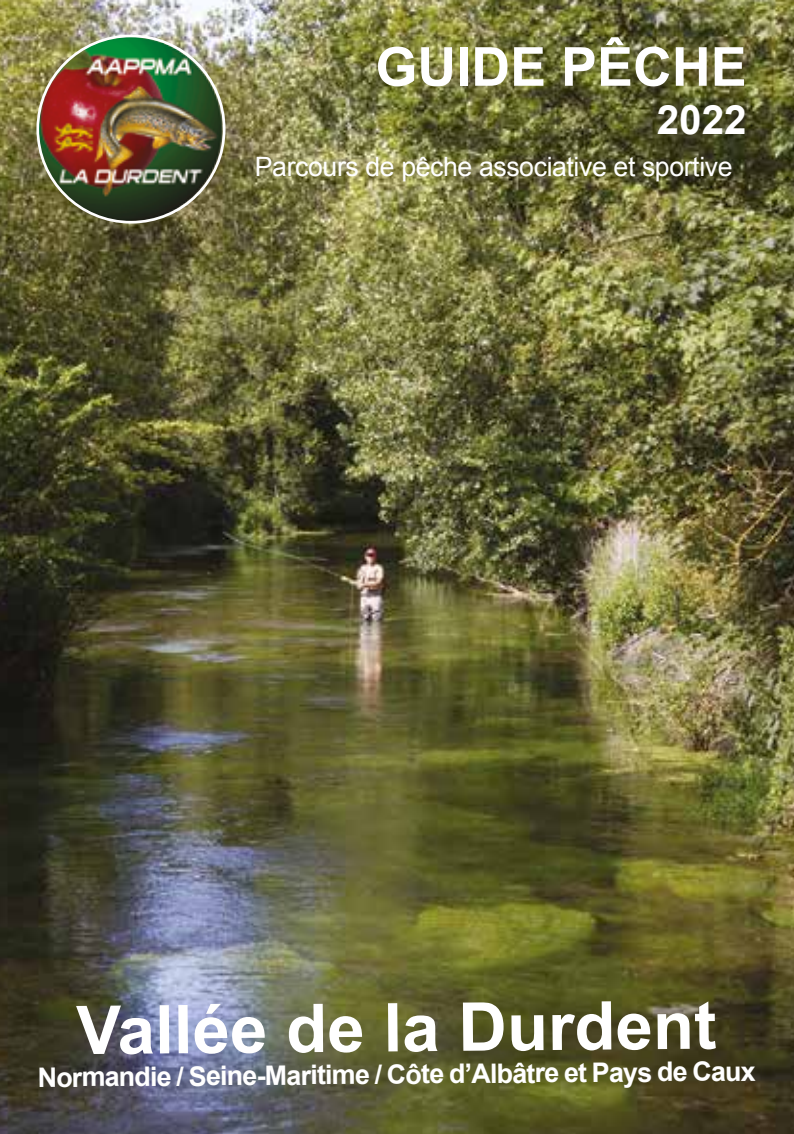




GUIDE PÊCHE

2022

Parcours de pêche associative et sportive



Vallée de la Durdent

Normandie / Seine-Maritime / Côte d'Albâtre et Pays de Caux

Bienvenue sur la Durdent

Fluve côtier de 1^{ère} catégorie



Long de 23 kilomètres, ce fleuve côtier a un fort débit et un courant puissant qui ont entraîné, au XIX^{ème} siècle, les roues de 63 moulins.

La Durdent offre de remarquables sites de pêche pour la truite fario ou la truite de mer.

L'Association propose 3 types de parcours : des parcours «No-Kill» réservés à la Mouche, des parcours «No-Kill leurre/mouche» et des parcours toute pêche où un prélèvement raisonné est possible.

L'AAPPMA de la Durdent met à disposition des parcours variés représentant au total quelques 9 kilomètres de berges.

2 étangs de 2^{ème} catégorie aux «Basses Eaux»

Un carpodrome (la pêche du poisson blanc y est également possible toute l'année).

Un étang réservé à la truite

du 20 février au 30 juin et du 1^{er} septembre au 30 novembre (amorçage interdit).

La pêche du poisson blanc y est possible toute l'année, avec l'interdiction d'amorcer aux dates mentionnées plus haut.

Pour ces 2 étangs voir règlement page 19.



Lac de Caniel 2^{ème} catégorie

Pêche des carnassiers aux leurres

Zones de pêche sportive et dynamique des carnassiers du 30 avril au 30 juin et du 15 septembre au 29 janvier 2023.

Aucun appât vivant n'y est toléré.

pecheladurdent.net

aappmaladurdent@gmail.com

Tél Président : 06 14 20 42 07 - Tél Vice-président : 07 67 17 80 00

Chers pêcheurs,

La pêche dans la vallée de la Durdent est de plus en plus attrayante, comme en témoigne l'importante évolution du nombre de cartes de pêches vendues par notre association.

Cette augmentation est en partie liée à la qualité des parcours qui sont mis à disposition par les collectivités de la vallée et notamment, avec le lac de Caniel que vous pouvez à nouveau pratiquer depuis 2021, en no kill, et dans un esprit sportif.

L'argent de la carte de pêche contribue pour 40% à financer les locations de parcours et les rempoissonnements. Le reste sert à mettre en oeuvre la politique d'amélioration de la qualité de l'eau et de défense des milieux aquatiques.

Nous espérons que vous prendrez du plaisir au bord de l'eau et vous souhaitons une agréable saison 2022.

Veulettes-sur-Mer

Paluel

Vittefleur

Lac de Caniel

Cany-Barville

Grainville-la-Teinturière

Basses-Eaux

Sommessnil

Robertot

Héricourt-en-Caux

© PETR Plateau de Caux - Maurice DUBUC

Préservation du milieu et de la ressource halieutique



Tout au long de l'année, l'AAPPMA mène des actions pour favoriser la qualité des sites de pêche :

- ✓ Entretien raisonné des berges pour favoriser l'alimentation et la protection des poissons ;
- ✓ Plantation d'arbres pour maintenir les berges et protéger les poissons des prélèvements par les cormorans ;
- ✓ Nettoyage des parcours de pêche ;
- ✓ Surveillance et lutte contre le braconnage.

Animations et rendez-vous 2022 *

* sous réserve du contexte sanitaire



«Atelier Pêche Nature»

aux Basses Eaux à Grainville la Teinturière les mercredis **13 avril** et **1 juin** 2022 de 13h30 à 16h30. Pour adultes et enfants, initiez vous à la pêche avec un animateur et des bénévoles. Gratuit, réservation au 06 21 55 59 14.

Nettoyages des parcours de pêche

Samedi 21 mai (Printemps de Cany) à 10h au parc du Clos St Martin à Cany et
Dimanche 25 septembre 2022 à 9h30 au parking du Sporticaux à Cany.
Ouvert à tous, prévoir les tenues adaptées.

Concours de pêche des carnassiers en float tube au Lac de Caniel

Dimanche 13 novembre. 1 manche le matin et 1 manche l'après-midi. Ouverture des inscriptions à suivre sur Facebook (Aappma La Durdent) et le site internet.

Détails des animations sur www.pecheladurdent.net

Prochaine Assemblée Générale : vendredi 10 mars 2023 à 18h

Recommandations aux pêcheurs en rivière

- ✓ Veillez à ce que le stationnement de votre véhicule ne soit ni dangereux ni dérangeant.
- ✓ Pêchez dans la limite des parcours, respectez les propriétés privées et les biens (barrières, clôtures, ...).
- ✓ Respectez la nature, ne jetez rien, emportez vos déchets.
- ✓ Pensez au travail des agriculteurs, respectez les cultures et les animaux (refermez les barrières).
- ✓ Respectez la réglementation, ayez sur vous (ou votre smartphone) votre carte de pêche à présenter lors du contrôle des gardes.
- ✓ Soyez courtois avec les propriétaires des lieux, les autres pêcheurs et usagers des sites.
- ✓ Barbecue, feux et camping strictement interdits sur l'ensemble des lots de pêche de l'AAPPMA.

Pour votre confort et votre sécurité, l'AAPPMA a installé une signalisation d'accès et de limites des parcours pêche.



Légende des cartes des parcours pêche

1 Référence et type de parcours **P** Parking

— Parcours toute pêche **→** Accès au parcours

— Parcours réservé «No-Kill» Mouche

Parcours ouvert tous les jours. Musette, panier, bourriche interdits sur ces parcours. Pêche à l'hameçon simple sans ardillon ou écrasé. Remise à l'eau du poisson obligatoire.

— Parcours réservé «No-Kill» Leurre / Mouche

Parcours ouvert tous les jours. Musette, panier, bourriche interdits sur ces parcours. Pêche à l'hameçon simple sans ardillon ou écrasé. Remise à l'eau du poisson obligatoire.



Réglement intérieur 2022



Dates ouverture et fermeture : voir la carte de pêche et l'arrêté préfectoral affiché en mairie.

Pendant la période d'ouverture de la truite fario en 1^{ère} catégorie, la pêche est interdite sur l'AAPPMA de la Durdent tous les vendredis.

Exception faite du carpodrome, de l'étang à truites du 01/01 au 20/02, du 1/07 au 31/08 et du 01/12 au 31/12 et des parcours «No-kill» mouches et «No-kill» leurres/mouches.

Nombre de cannes et limitation des captures : Parcours rivière (1^{ère} catégorie) :

1 canne ; 3 truites maximum de 25 cm minimum, par jour et par pêcheur. L'amorçage est interdit.

La remise à l'eau des poissons, notamment des truites de souche sauvage, est fortement encouragée.

La pêche du saumon est interdite sur la Durdent. Celle de la truite de mer est **autorisée en aval du pont de la D 925 à Cany-Barville** et suit l'arrêté préfectoral en vigueur. Elle fait l'objet de l'acquisition du timbre «migrateurs» (50 €).

Certains sites ont des réglementations spécifiques précisées sur le descriptif des parcours, notamment l'étang à truites et le carpodrome des Basses Eaux ainsi que les parcours mouches, leurre/mouche «No-kill».



Pêche dans l'eau : le wading est toléré entre les parcours du Mellon à Héricourt en Caux et celui du Hamel à Vittefleury (hormis les parcours du Moulin de Grainville et du stade de Grainville la Teinturière) uniquement lorsque le fond le permet, en exerçant la pêche du côté de la rive signifiée sans dépasser le milieu de la rivière et sans gêner pour les autres pêcheurs.

En vue de la protection des alevins, le wadding en début de saison est fortement déconseillé.

La pêche dans l'eau s'effectue sous la responsabilité du pêcheur qui doit apprécier les conditions parfois dangereuses de la rivière. En aucun cas l'AAPPMA ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Surveillance :

Le gardiennage est assuré par des gardes assermentés.

Gardes de l'AAPPMA de la Durdent : 06 04 06 61 47 et 06 95 63 64 90

Sur présentation de leurs accréditations, les pêcheurs sont tenus de montrer leurs permis, leurs captures et de justifier de leur identité.

Tout adhérent témoin de faits de braconnage ou de pollution est tenu d'avertir les gardes ou toute autorité compétente (à défaut le Président, contact page 2) dans les plus brefs délais. En cas de non respect du règlement intérieur, les contrevenants s'exposent aux sanctions suivantes

Infractions	€
Défaut de carte de pêche	150
Autre infraction à la loi pêche : taille ou nombre de captures, période de pêche non respectée,	100
Infraction au règlement intérieur : pêche avec ardillon (ou mal écrasé) sur les parcours «No-kill», panier ou bourriche sur les «No-kill»; Non respect de l'environnement (jet de bouteilles, détritiques; détériorations de panneaux, installations, clôtures, fils, pelouses, barbecue...) entraînant une remise en état ou en conformité immédiate de la part du contrevenant et à ses frais. Non respect des parkings ou stationnement gênant, ...	50

En cas de faute particulièrement grave ou de récidive, le titulaire d'un permis de l'AAPPMA ou d'un timbre de réciprocité pourra être exclu de façon temporaire ou définitive de l'AAPPMA de la Durdent et de ses parcours de pêche.



> Fédération de Pêche de la Seine-Maritime :

11 Cours Clémenceau - 76100 Rouen Tél : 02 35 62 01 55

> Office Français pour la Biodiversité- Gardes d'Yvetot

6 rue Parts - 76190 Yvetot Tél : 02 35 96 95 59



Réglementation générale

Cotisations 2022 (CPMA incluse)

Cartes annuelles avec réciprocité nationale

Pêche toute l'année dans 91 départements

Liste sur federationpeche.fr

- Permis URNE personne majeure : 100 €
- Féminine : 35 € (1 seule canne)
- Personne mineure (-18 ans) : 20 €
- Découverte (-12 ans) : 6 € (1 seule canne)



Permis et cartes locales :

- Permis AAPPMA personne majeure (sur la Durdent uniquement) : 84 €
- Carte hebdomadaire : 33 € (pour 7 jours consécutifs, possible toute l'année)
- Carte journalière : 15,70 € (du 1^{er} mai au 31 décembre)

Suppléments : • Timbre «migrateurs» : 50 €



Nul ne peut se livrer à la pêche sur les sites présentés s'il ne possède pas une carte de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de la Durdent ou interfédérale.

Votre participation permet de louer des parcours en complément des sites mis à disposition par les collectivités locales (Communautés de Communes «Plateau de Caux - Doudeville Yerville» et «Côte d'Albâtre», Communes de Paluel, Cany-Barville, Grainville la Teinturière, Sommesnil, Héricourt en Caux), la société **LOGEAL SA**, le **Conservatoire du Littoral** et d'assurer le **rempoissonnement de la Durdent et des étangs** (avec le soutien d'EDF).

Dépositaires de permis (sous réserve des conditions sanitaires)

Office de Tourisme de la Côte d'Albâtre

Tél : 33(0) 2 35 97 00 63 - info@cote-albatre-tourisme.fr



St Valery en Caux : Quai d'Amont

Ouvert lundi de 14h à 18h et du mardi au samedi

de 10h à 12h30 et de 14h à 18h (18h30 + dimanche d'avril à septembre)

Cany Barville : Place Robert Gabel

Ouvert lundi de 10h à 12h30 et pendant les vacances scolaires (zone B) le vendredi de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.

Veulettes sur Mer : Centre nautique de la Côte d'Albâtre 39 Digue J. Corruble

Ouvert uniquement de 14h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés

d'avril à juin et tous les jours en juillet et août

Office de Tourisme Yvetot-Normandie

Tél : 33(0) 2 32 70 99 96 - tourisme@yvetot-normandie.fr



Yvetot : 8 Place du Maréchal Joffre

Ouvert toute l'année mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h30

et de 14h à 18h (+ jeudi de 9h30 à 12h30 de mai à septembre)

Les Offices de Tourisme délivrent les permis sous forme informatisée, la photo est obligatoire : venez avec une photo d'identité le jour de votre demande ou prise de vue webcam possible sur place au bureau d'accueil de Saint Valery en Caux.

Ou achetez vos permis en ligne sur cartedepeche.fr

Nouveau
2022

Ouverture fin mars 2022

Passion Pêche Durdent

Matériel de pêche en eau douce
et en mer (spécialisé carnassiers)

Ouvert lundi-mercredi-jeudi-vendredi - samedi
(et dimanche matin pendant l'ouverture de la pêche en rivière)
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.

11 Place Robert Gabel - CANY BARVILLE - 06 47 02 25 06



Parcours et services

St Valery en Caux

Veulettes-sur-Mer

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

Parcours pêche

Ravitaillement

Café

Restaurant

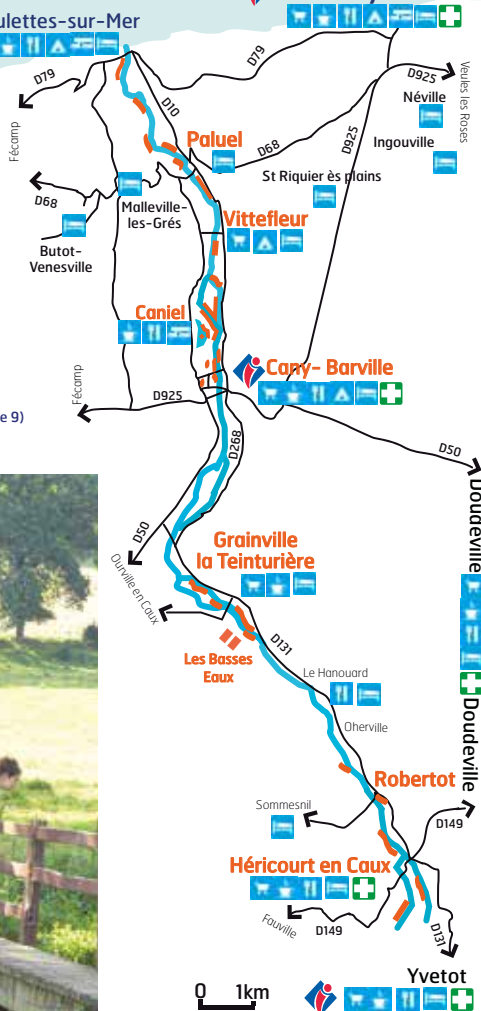
Camping

Aire camping-cars

Hôtel-Chambres d'Hôtes

Pharmacie

Office de Tourisme
dépositaire de permis (page 9)



0 1km

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

Préparez votre séjour

Pour une journée, un week-end ou des vacances, retrouvez toutes les informations sur les hébergements, les restaurants, les activités de loisirs et les lieux de découverte à proximité de la Durdent sur les sites de nos partenaires :

cote-albatre-tourisme.fr
plateaudecaux-normandie-tourisme.fr
yvetot-normandie-tourisme.fr



Parcours entre Veulettes sur Mer et Vittefleaur

1 Parcours du Pont Rouge

Parcours toute pêche

P Parking de la plage à Veulettes (GPS : 49,854 N et 0,608 E)

→ Accès par le pont de la Veulettes depuis le parking de la plage.



2 Parcours du chemin des courses

Parcours toute pêche

P Aux abords de la station d'épuration, accès par le chemin des courses depuis Veulettes (GPS : 49,845 N et 0,627 E).

→ Accès par un passage d'homme au niveau de la station d'épuration.



Parcours sur terrains en zone inondable et difficile d'accès. Prévoir cuissarde ou waders pour y accéder. Zone de chasse : veillez à signaler votre présence et à être visible.

3 Parcours de l'Eolienne

Parcours toute pêche

P Obligatoire sur le parking de la salle des fêtes de Paluel (GPS : 49,831 N et 0,627 E).

→ Accès par le chemin des Courses à Paluel (via D68).

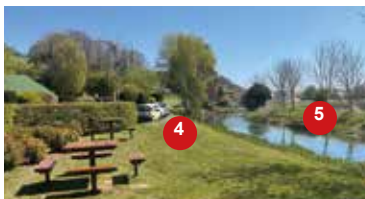


4 Parcours du Jardin Public

Parcours toute pêche

P Parking sur place (GPS : 49,834 N et 0,627 E)

→ Accès au jardin public de la D10



5 Parcours de Guerpy

Parcours toute pêche

P Obligatoire parking de la salle des fêtes de Paluel (GPS : 49,831 N et 0,627 E)

→ Accès par la sente entre le bâtiment et le pavillon rue de Guerpy, puis suivre le petit ruisseau, longer le mur et accéder par le passage au bout du mur.



Travaux
Accès interdit en début de saison

Attention :

La pêche est interdite 50 m en amont du Pont Rouge (limite de l'affluent «La Veulettes»), jusqu'à la sortie de la buse. De même, la pêche est interdite dans un rayon de 200 m en aval de la buse.

Sites du Pont Rouge et Mémoire d'Albâtre



Parcours entre des bunkers à la découverte de la flore des coteaux. Panorama exceptionnel sur la vallée de la Durdent.

Parcours nature de la Basse Vallée de la Durdent



Boucle de 7km à pied ou à vélo pour découvrir le patrimoine naturel des prairies humides entre Veulettes et Paluel.



6 Parcours des Grands Prés

Parcours toute pêche

P Le long de la route D10 (GPS : 49,828 N et 0,633 E)

→ Accès : > Entrée du champ longeant la D10.
> Voie d'accès au pont du camping.



Parcours entre Vittefleur et Cany

7 Parcours des Maraîchers Parcours toute pêche

P Le long de la D10 (GPS : 49,813 N et 0,637 E)

→ Accès signalé depuis la D10 par un chemin de terre

8 Parcours du «Hamel» Parcours toute pêche

P Le long de la D10. (GPS : 49,809 N et 0,637 E).

→ Accès signalé depuis la D10 à l'entrée de la grande maison.

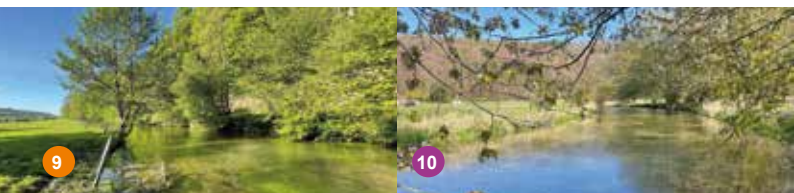


Lac de Caniel - parcours Durdent

P Parking Sporticaux (à 200m du lac) ou parking du lac (GPS : 49,799 N et 0,631 E)

→ Accès par la D10 ou par le chemin du lac

Les barbecues et feux sont interdits dans la base de loisirs.



9

10

9 Parcours des prairies du Moulin Neuf

Parcours «No-Kill» Leurre/Mouche- Règlement spécifique page 5

→ Accès aux prairies et à la peupleraie par la passerelle depuis le lac

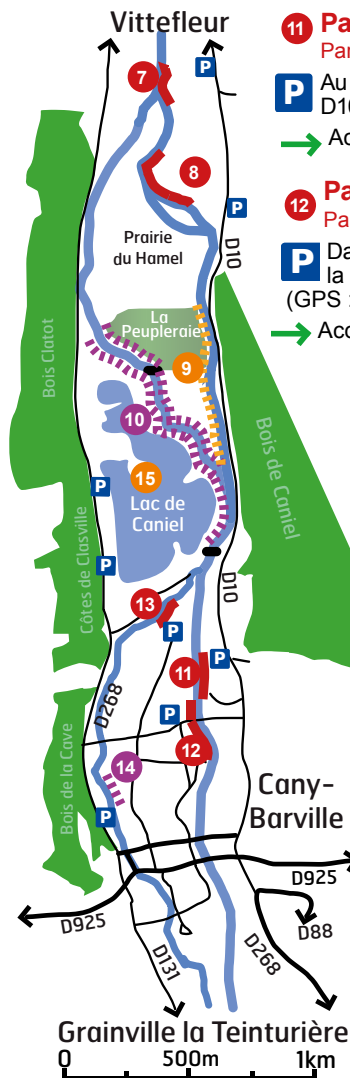
10 Parcours de la Magie (rive droite et/ou rive gauche)

Parcours «No-Kill» Mouche - Règlement spécifique page 5

Circuits patrimoine de Vittefleur et Cany au fil de l'eau



Parcours piétonniers jalonnés de panneaux d'information pour découvrir l'histoire et le patrimoine de ces pittoresques bourgs cauchois. Dépliants dans les Offices de Tourisme.



11 Parcours du «Sporticaux»

Parcours toute pêche

P Au fond du parking du Sporticaux (entrée D10). (GPS : 49,793 N et 0,637 E)

→ Accès depuis le parking.

12 Parcours de Maximiliansau

Parcours toute pêche

P Dans l'avenue Maximiliansau (Accès par la D10 ou la D 268). (GPS : 49,792 N et 0,636 E)

→ Accès à la rive gauche au niveau du pont.



11

13 Parcours de la STEP

Parcours toute pêche

P Stationnement au fond de la rue du Hôme à côté de la station d'épuration). (GPS : 49,795 N et 0,635 E)

→ Accès par la parcelle au fond de l'impasse. Parcours difficile d'accès.

14 Parcours du Hôme

Parcours «No-Kill» Mouche Règlement spécifique page 5

P Au parking du Clos St Martin, route du lac (Accès par la D268). (GPS : 49,789 N et 0,631 E)

→ Accès à la rive droite par le parc du Clos St Martin en entrant dans l'eau

Lac de Caniel entre Vittefleur et Cany

- P** Parking Sporticaux (à 200m du lac) (GPS : 49,799 N et 0,631 E)
- P** Parking du lac (GPS : 49,799 N et 0,631 E)

→ Accès par la D10 ou par le parking du lac

Après plusieurs années où la pêche était interdite, le lac de Caniel est à nouveau accessible aux pêcheurs, uniquement pour les carnassiers et en «No-Kill».



En accord avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, propriétaire du site, la pratique de la pêche est axée sur une démarche sportive, et dans le respect des nombreuses autres activités présentes sur le site.

Le secteur de pêche démarre des abords de la plage jusqu'à l'île desservie par une passerelle.

Dans les autres zones, la pêche est interdite (sécurité des usagers et des équipements, protection de la ressource halieutique car aucun empoissonnement ne sera réalisé dans le lac).

L'affluence du lac ne permet pas toujours la pratique de la pêche qui y sera interdite du 1 juillet au 15 septembre. Hormis cette période, la pêche aux carnassiers est autorisée sur le parcours dédié du 30 avril 2022 au 29 janvier 2023.

Le règlement est potentiellement amené à évoluer en fonction du bon comportement des pêcheurs (agrandissement des zones et allongement des périodes de pêche).

Base de loisirs du Lac de Caniel

Agréable promenade autour du lac où de nombreux loisirs nautiques sont proposés (téléski nautique, voile légère, kayak, planche à voile, aquapark, baignade, ...). Sur place bar, restaurant et bowling.



15 Pêche des carnassiers au lac de Caniel

Parcours «No-Kill» Leurre / Mouche fouettée.



Mode de pêche : Pour préserver la population de brochets du lac, la pêche sera exclusivement en «No-kill» aux leurres et à la mouche fouettée, excluant toute autre technique de pêche au vif ou aux appâts morts posés. L'amorçage est rigoureusement interdit sous quelque forme que ce soit, et ceci afin de préserver la qualité des eaux du lac.

Les pêcheurs sont invités à utiliser des techniques limitant les risques de blessures des poissons.

L'emploi d'une pince et d'une épuisette pour une remise à l'eau rapide sont vivement conseillés.

Les poissons pêchés dans le lac devront être **TOUS** remis à l'eau, même s'ils sont blessés ou abîmés.



**CONCOURS DE PÊCHE AUX CARNASSIERS
EN FLOAT TUBE
LE DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2022
Info sur pecheladurdent.net**

Nouveau
2022



Parcours de Grainville la Teinturière

16 Parcours des 2 moulins

Parcours «No-Kill» Mouche

Règlement spécifique page 5

P Stationnement dans la cour derrière la propriété des 2 moulins (entrée par la D131 à la sortie nord de Grainville). (GPS : 49,751 N et 0,630 E)

➔ Accès en remontant la rive droite derrière la maison

17 Parcours du moulin de Grainville

Parcours «No-Kill»

Leurre / Mouche

Règlement spécifique page 5

P Parking de la maison des Associations (Accès D75). (GPS : 49,445 N et 0,381 E)

➔ Accès depuis le parking

18 Parcours du stade - Parcours toute pêche

P Stationnement parking du stade rue du Hôme (accès par la D131 derrière l'église de Grainville). (GPS : 49,444 N et 0,384 E)

➔ Accès depuis les terrains de football.

Les Basses Eaux

Camping, barbecue et feu interdits.

P Parking sur place, entrée par D131. (GPS : 49,740 N et 0,650 E)

➔ Depuis le parking

19 Les prairies des Basses Eaux

Parcours «No-Kill» Leurre / Mouche

Règlement spécifique page 5

Nouveau
règlement
2022

20 Les Basses Eaux

Parcours toute pêche

21 Etang à truites - Parcours toute pêche

Réservé à la truite du 20/02 au 30/06 et du 1/09 au 30/11 avec 1 canne : amorçage interdit, uniquement aux appâts naturels (sauf asticots) et à la mouche fouettée. Fermeture de la pêche les vendredis de cette période. Déversements réguliers de truites Arc en Ciel. 5 truites maximum de 25 cm minimum par jour et par pêcheur (cumul autorisé rivière et étang sans dépasser 5 truites par jour).

En dehors des périodes réservées à la pêche de la truite (20/02 au 30/06 et 01/09 au 30/11), cet étang suit le règlement de deuxième catégorie et la pêche au blanc avec amorçage y est possible. 2 cannes maximum.



22 Carpodrome - Parcours toute pêche

Pour la pêche à la carpe : utilisation de la tresse interdite, hameçon de taille n° 6 maximum avec ardillon écrasé, tapis de réception obligatoire, «No-kill» et remise à l'eau immédiate (pas de conservation en bourriche). Deux cannes autorisées dont une seule maximum à la carpe. Le feeder et le quiver y sont tolérés à une seule canne mais la pêche en batterie est interdite. Amorçage limité à 5 kg (tout compris). Autres poissons : suivre l'arrêté préfectoral de pêche en eau douce en vigueur.



Les Basses Eaux Site naturel protégé

Ses 45 hectares composés de prairies humides, de bois et d'étangs, abritent un grand nombre d'espèces végétales et animales remarquables. Ouvert à tous, toute l'année, découvrez une agréable promenade «nature» jalonnée de panneaux d'information, d'un mirador et de lunettes d'observation.



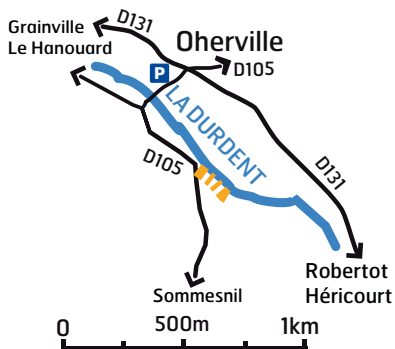


Parcours de Sommesnil

19 Parcours de Sommesnil

Nouveau 2022 Parcours «No-Kill» Leurre / Mousse
Règlement spécifique page 5

Stationnement obligatoire à Oherville sur la D105. GPS : 49,718 N et 0,677 E)
250 m à pied pour accéder au chemin qui longe le parcours (accès D105 route de Sommesnil).



Randonnée pédestre dans la vallée de la Durdent

Poursuivez votre «bain de nature» en découvrant la vallée et ses côtes grâce aux nombreux itinéraires proposés par les Communautés de Communes de la Côte d'Albâtre et de Plateau de Caux. Retrouvez les cartes de randonnées dans les Offices de Tourisme ou sur leurs sites internet (voir pages 9 et 11).



Parcours de Robertot

24 Parcours des cressonnières

Parcours toute pêche

P Stationnement sur le parking à l'entrée du terrain qui borde la rivière (accès par la D131 au carrefour avec la route de Sommesnil). (GPS : 49,423 N et 0,411 E)

➔ Accès direct



La vallée de la Durdent à vélo

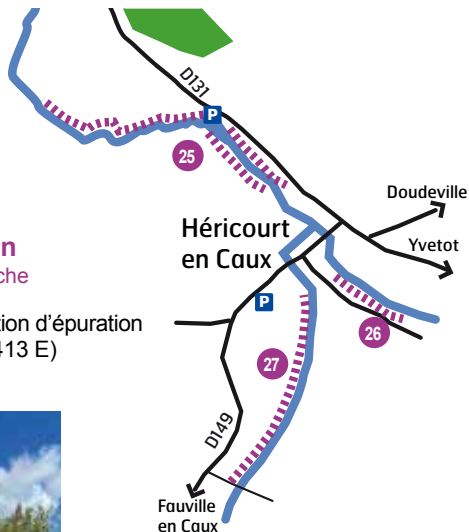


Sur une partie de l'itinéraire balisé «de la Seine à la mer à vélo», d'Héricourt-en-Caux à Veulettes-sur-Mer, sillonnez la vallée de la Durdent sur des pistes en site propre (sans voiture) et des routes partagées. Retrouvez la carte de la Seine-Maritime à vélo dans les Offices de Tourisme (voir page 9).





Parcours de Héricourt en Caux



25 Parcours du Mellon

Parcours «No-Kill» Mouches
Règlement spécifique page 5

P Stationnement à la station d'épuration
(GPS : 49,414 N et 0,413 E)

→ Accès par la D131



26 Parcours des sources

Parcours «No-Kill» Mouches
Règlement spécifique page 5

P Stationnement obligatoire sur le parking Roncardo (stade) RD 149.
(GPS : 49,414 N et 0,415 E)

→ Accès par la rue de la résidence des sources



«Parcours du Saint Mellon» Sentier pédagogique à Héricourt en Caux

Parcours aménagé sur le site d'une ancienne pisciculture et d'un moulin. La commune et la Fédération de Seine-Maritime pour la pêche et la protection du milieu Aquatique ont construit ensemble le projet de restauration de la continuité écologique de la Durdent et de la zone humide autrefois occupée par les bassins en béton.



La Durdent a retrouvé une forme naturelle favorable à l'accomplissement des différentes phases de développement des espèces aquatiques.

Les poissons peuvent maintenant regagner les zones de reproduction en amont.

Les zones humides restaurées luttent contre les épisodes de sécheresse, stockent du carbone et limitent les inondations.

Au départ d'un parking aménagé, le parcours sur ponton est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec poussette.

Le sentier pédagogique est équipé de 7 panneaux de sensibilisation au cycle de l'eau, aux usages de l'eau et à la biodiversité locale.



«Aux sources de la Durdent»

Circuit du patrimoine à Héricourt en Caux

Ce parcours, jalonné de 12 panneaux d'information, propose une promenade pédestre de 1h30 dans les rues et sentiers de la commune.

Dépliant disponible dans les Offices de Tourisme.

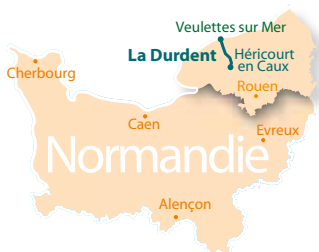


27 Parcours du Moulin bleu

Parcours «No-Kill» Mouches
Règlement spécifique page 5

P Stationnement obligatoire sur le parking Roncardo (stade) RD 149.
(GPS : 49,414 N et 0,415 E)

→ Accès par le stade



En Normandie
découvrez les
parcours de
pêche de
l'AAPPMA de la
Durdent sur
pecheladurdent.net



Bienvenue sur les sites de pêche de la Durdent. Fleuve côtier de la Côte d'Albâtre riche en truites de mer et fario, vous pourrez aussi profiter de son carpodrome aux étangs des Basses Eaux et du lac de Caniel pour la pêche du brochet.

Des parcours d'excellence dans un environnement exceptionnel !



L'AAPPMA est partenaire de la Station Nautique Côte d'Albâtre.
Tél : 02 35 57 10 10



Document réalisé par l'AAPPMA de la Durdent
avec la participation financière de
l'Office de Tourisme de la Côte d'Albâtre
et de la Communauté de Communes
Plateau de Caux - Doudeville Yerville



Crédits photos : N. BENSUSSAN, A. MASSCHELIN, L. et E. LEGRAND, J. M. GATEY, P. LASSERON,
A. AUBRY, O. FERNANDES, G. AUGER, E. GRESSENT, I. HENRY

EDF partenaire de l'AAPPMA pour le développement du tourisme halieutique sur la Durdent

